

déficit? Pourtant, l'un de ses ministres conteste cette législation.

On ne peut pas jouer sur tous les tableaux, madame le Président. Le premier ministre de la Colombie-Britannique ne peut pas gagner sur tous les plans et c'est pourtant ce qu'il voudrait. Les répercussions de ses politiques sur les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique seront plus graves que jamais auparavant.

Il a essayé tous les partis jusqu'ici. Il a été libéral.

M. Skelly (Comox—Alberni): Il est libéral.

M. Gardiner: Il est libéral. Il a été membre du Crédit social. Il l'est encore. J'ignore pour quel parti il vote au niveau fédéral. Il poursuit en justice ses amis du gouvernement fédéral.

M. Skelly (Comox—Alberni): Il n'a pas voté aux dernières élections.

M. Gardiner: Mon collègue dit qu'il n'a même pas voté aux dernières élections fédérales. Qui sait à quoi d'autre nous pouvons nous attendre? Quelles seront les répercussions de ce projet de loi? Des compressions évaluées à plus de 3 milliards de dollars pour les habitants de la Colombie-Britannique. C'est tourner en dérision les tentatives pour élaborer le genre de régime d'enseignement postsecondaire dont nous avons besoin. Nous espérons qu'on déposera cette semaine à l'assemblée législative de la province un projet de loi visant à créer, à Prince George, une université qui desservira le nord de la Colombie-Britannique. Quel avenir est réservé à cette université et à d'autres lorsque le gouvernement supprime 3 milliards de dollars des postes de l'enseignement postsecondaire et de la santé au pays?

J'ai interrogé le secrétaire d'État au sujet des formules de financement global que nous avons et que, bien sûr, les libéraux appuient. Je lui ai demandé de dissiper les craintes que nous avons eues. Nous craignons que les fonds fédéraux destinés à l'enseignement et à la santé ne soient dépensés pour asphaltier des routes en Colombie-Britannique. J'ai demandé s'il avait étudié la question et s'il pouvait me dire que j'avais tort. Il n'a pas répondu, déclarant plutôt que nous devons lui faire confiance.

Les Canadiens ont vu ce qui s'est produit lorsqu'ils ont mis leur confiance dans le gouvernement aux élections. Il s'est justement attaqué aux programmes que nous avons dû lutter pour mettre sur pied dans notre pays. Ces programmes sont réduits en pièces par les conservateurs, habituellement avec l'appui du Parti libéral. Je crois que nous devons essayer d'empêcher les changements prévus au projet de loi C-69 d'entrer en vigueur. Tout ce qu'on demande dans la mesure législative, c'est d'aviser les provinces de la mise en oeuvre des modifications. C'était un élément de la mesure législative précédente. Il est à

Initiatives ministérielles

peine croyable que nous ayons le même genre de gouvernement. Les libéraux avaient les premiers présenté une mesure identique, et cette mesure législative les encourage. Nous devons changer le projet de loi, le rejeter et voir à élaborer pour le Canada les programmes d'éducation et de santé que garantirait la mesure législative que nous avons proposée et appuyée.

• (1630)

M. Lee Richardson (Calgary Sud-Est): Madame la Présidente, revenons un peu à la réalité après ce discours.

Je signale que le projet de loi C-69 existe bel et bien. Il a été présenté à la Chambre des communes le 15 mars 1990. Il vise à mettre en oeuvre des éléments clés du plan de contrôle des dépenses des programmes statutaires proposé par le ministre des Finances Wilson dans le budget du 20 février 1990. Conjugué aux mesures de compression annoncées en décembre 1989, ce plan devrait permettre de réduire les dépenses gouvernementales de 3 milliards de dollars en 1990-1991 et de 3,8 milliards de dollars en 1991-1992. Il est prévu que le déficit fédéral décroîtra. . .

M. Milliken: Madame la Présidente, je sais que le député est sur le point d'apporter une contribution brillante au débat. J'aimerais seulement que quelques-uns de ses collègues du Cabinet soient ici pour l'écouter. C'est. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député a déjà soulevé la même question dans le cadre d'un rappel au Règlement et on lui a dit que ce n'était pas un rappel au Règlement recevable. J'aimerais que nous poursuivions le débat.

M. Richardson: Madame la Présidente, avant d'être aussi grossièrement interrompu par le seul libéral à la Chambre—le seul de son parti à être présent et il veut m'interrompre grossièrement.

M. Milliken: J'ai été très poli.

M. Richardson: Comme je disais, on prévoit que le déficit fédéral va diminuer et passer de 30,5 milliards de dollars en 1990 à 28,5 milliards de dollars en 1990-1991 et à 26,8 milliards de dollars en 1991-1992.

Ce projet de loi concerne quatre programmes: le Régime d'assistance publique du Canada, le Programme canadien d'encouragement à l'exploration, le Financement des programmes établis et le Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Le premier est un résumé des compressions budgétaires.

Le premier est le Régime d'assistance publique du Canada en vertu duquel le gouvernement fédéral verse aux provinces la moitié du montant des frais admissibles d'aide sociale aux termes de ce Régime. Ces transferts sont passés de 4 milliards de dollars en 1984-1985 à 5,5